PROCÈS - VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois Le trois avril à 20h00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	GOUBEAU Ghislaine
	CARRIER Nathalie	
ARONICA Mathieu		VIGNERON Pascal
	ROCHET Philippe	De PARISOT DE BERNECOURT France
SICILIANO Georges CHEVEREAU Laurent		CARRIER Nathalie

ABSENTS (avec pouvoir):

Monsieur SCAPATICCI Benjamin a donné pouvoir à Madame GOUBEAU Monsieur DECLERCK Thierry a donné pouvoir à Monsieur BLANCHON Frédéric Madame CORDIER Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur ROCHET Philippe Madame BURNIER Frédérique a donné pouvoir à Madame CARRIER Nathalie (jusqu'à 20h50)

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Georges SICILIANO

ORDRE DU JOUR

I- Désignation du secrétaire de séance

II- Décisions prises par Monsieur le Maire

III- Administration:

1/ budget communal : compte de gestion 2022
2/ budget communal : compte administratif 2022
3/ budget communal : affectation du résultat 2022

4/ budget communal : budget primitif 2023

IV- Périscolaire

5/ modification des tarifs

6/ modification du règlement intérieur

V- Intercommunalité / Syndicats

VI- Divers

Proposition du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Monsieur Georges SICILIANO d'être le secrétaire de séance, celui-ci accepte la fonction. Le conseil municipal valide.

Il <u>Décisions prises par Monsieur le Maire</u>

- Avenant des CMR (intervenants musicaux) : devis réduit de 50% concernant les interventions à venir Les professeurs des écoles seront libres d'aménager l'emploi du temps du personnel CMR
- Vente de la parcelle à Monsieur et Madame LA BATIE : la signature du PV du géomètre a eu lieu.
 Les frais de division de parcelle seront partagés entre les deux parties.
 Les frais de notaire sont à la charge de Monsieur et Madame LA BATIE.

III Administration

1/ Budget communal : compte de gestion 2022

Délibération n° 2023 / 12

Le compte de gestion a été validé par le comptable de la Trésorerie - SGC (Service de Gestion Comptable) de Villefranche sur Saône, qui est en tout point en conformité avec le compte administratif 2022 et sera présenté au point suivant.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion du trésorier.

Le conseil municipal valide à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2/ Budget communal : compte administratif 2022

Délibération n° 2023 / 13

La parole est donnée à monsieur Mathieu ARONICA, adjoint délégué aux finances qui présente les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal valide à 13 voix pour, Monsieur le Maire se retirant et ne prenant pas part au vote.

3/ Budget communal: affectation du résultat 2022

Délibération n° 2023 / 14

Monsieur le Maire présente le tableau de la situation de clôture au 31 décembre 2022. Il propose aux conseillers de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, pouvoirs compris

Arrivée de Madame Frédérique BURNIER à 20h50 qui prend part aux votes suivants

4/ Budget communal : budget primitif 2023

Délibération n° 2023 / 15

Monsieur le Maire-adjoint donne lecture de la préparation du projet du budget primitif 2023. Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'avis de la commission des finances.

Le conseil municipal valide à l'unanimité

- > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- > Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

IV Périscolaire

5/ Modification des tarifs

Délibération n° 2023/16

Monsieur le Maire détaille la hausse des dépenses de fonctionnement pour l'année 2022. En conséquence, la commission « vie scolaire » propose de nouveaux tarifs pour le Périscolaire. Il est proposé également l'instauration d'un tarif différent pour les familles non-résidentes à Marcilly d'Azergues.

Famille résidente à Marcilly d'Azergues

Garderie:

Horaires	Tarif		
de 07h30 à 08h20	1.90€		
de 16h30 à 17h30	2.50€		
de 17h30 à 18h30	2.50€		

Famille Non Résidente à Marcilly d'Azergues

Garderie:

daractic.			
Horaires	Tarif		
de 07h30 à 08h20	2.10€		
de 16h30 à 17h30	2.80€		
de 17h30 à 18h30	2.80€		

Le conseil municipal valide à l'unanimité les différentes propositions

6/ Modification du règlement intérieur

En vue de la rentrée prochaine, la commission « vie scolaire » propose les aménagements suivants :

- les enfants de Petite Section ne seront pas accueillis à la garderie du matin (7h30 à 8h30)
- toute réservation honorée ou pas, sera facturée
- chaque famille devra fournir une pochette en tissu pour son enfant, afin de ranger sa serviette de table
- en cas de comportement grave, les parents seront appelés sans délai afin de récupérer leur enfant. Ils seront convoqués en mairie en vue d'une exclusion immédiate de leur enfant du Périscolaire, pour un minimum de 2 jours, voire une exclusion définitive

Le conseil municipal valide le projet de règlement à l'unanimité, avec les changements proposés

COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITE

Conseil Communautaire du 22 mars 2023 : voir compte-rendu

SYNDICATS

SIBA réunion du 21 mars 2023 : compte-rendu par Nathalie CARRIER

Syndicat de la gendarmerie réunion du 23 mars 2023 : compte-rendu par Nathalie CARRIER

SIVU du BEAL réunion du 28 mars : compte-rendu par Frédéric BLANCHON

SYDER réunion du 03 avril 2023 : compte-rendu par Georges SICILIANO

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission vie scolaire : réunion du 21 mars 2023 : compte-rendu par Frédérique BURNIER

Commission finances: réunion du 25 mars 2023: compte-rendu par Mathieu ARONICA

Commission communication: réunion du 30 mars 2023:

- compte-rendu par Ghislaine GOUBEAU / Philippe ROCHET

POUR INFORMATION

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 12 juin 2023 à 20H00 en mairie

Prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale : mardi 04 avril 2023 à 14h30 en mairie

Prochaines réunions de Commissions :

Commission communale	Date retenue	<u>Heures</u>	<u>Lieu</u>
Vie économique	Mardi 18.04.2023	19H30	Mairie
Voirie/sécurité	Mercredi 05.04.2023	19H00	Mairie
Impôts directs	Vendredi 21.04.2023	09H30	Mairie

Autre:

Réunion Publique : samedi 6 mai 2023 à 10h30 à la Salle des fêtes, suivi du verre de l'amitié

Fin de séance: 21H30

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Frédéric BLANCHON

Georges SICILIANO